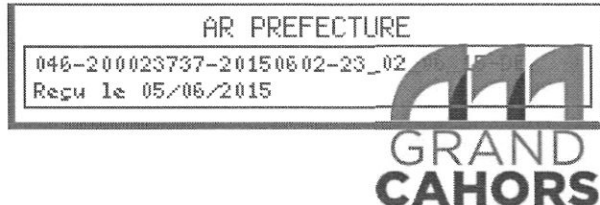


Affiché
Le 11 JUIN 2015



Séance du 2 juin 2015 à 19 heures
Commune de LE MONTAT – Salle des fêtes

Aujourd'hui, deux juin deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Le Montat –Salle des fêtes

Etaient présents :

52 titulaires dont 7 possédant une procuration
4 suppléants dont 0 possédant une procuration

▪ TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL

BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

CRAYSSAC
DOUELLE

ESPERE
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT

LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
ST MEDARD
TRESPoux-RASSIELS
VERS

M. LABRO Didier (tit) procuration de Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri (tit), M. SIMON Michel, M. MUNTE Serge (tit) procuration de M. SINDOU Géraud (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), M. TESTA Francesco (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme BONNET Catherine (tit) procuration de M. COUPY Daniel (tit), Mme EYMES Isabelle (tit), Mme BOUIX Catherine (tit),
M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit)
M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit), M. GARD Michel (sup),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),
M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),
M. TREIL Jean (tit), Mme LANES Bénédicte (tit) procuration de M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),
M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),
M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
M. CANCEIL Philippe (tit), Mme SOLIVERES Hélène (sup),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit)
M. NOUAILLES Serge (tit),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève (tit), Mme VANBESIEEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
Mme SALANIE Jacqueline (sup),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. GALTHIE Jean-Noël (tit),
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),
M. FIGEAC Philippe (tit),
M. FERNANDEZ Pierre (ti),
M. LAVAU Pascal (tit) procuration de M. DIOT Fabrice (tit),
M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Restauration Collective

Objet : Fermeture du restaurant administratif

A été adopté à l'UNANIMITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 2 Juin 2015
Rapporteur : Francesco TESTA

Rédacteur : Didier PHILIPPE
Service : Restauration Collective

Objet : Fermeture du restaurant administratif

Depuis le 1^{er} mai 2011, le Grand Cahors assure la gestion, par l'intermédiaire du service restauration, d'un restaurant administratif situé au 222, de la rue Joachim Murat (dans les locaux du FJT).

Lors du bureau communautaire du 17 mars dernier, les éléments suivants ont été présentés aux membres :

- Au vu des différents bilans cette activité présente un déficit impactant fortement la politique tarifaire de l'ensemble des prestations du service restauration (restauration scolaire, EHPAD, ALSH),
- Ce déficit est à mettre en regard avec une fréquentation moyenne journalière de 18 agents sur les 900 agents potentiels que comptent nos collectivités. Une solution de remplacement sera proposée aux agents concernés par la constitution d'un partenariat avec le restaurant des Carmes et l'association AGRIACC,
- Le bâtiment dans lequel est situé le restaurant a été vendu et a changé de propriétaire. Le Conseil départemental du Lot, doit le récupérer pour un autre usage,
- Le service restauration continuera à assurer la fourniture exclusive des repas aux résidents du Foyer des Jeunes Travailleurs.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée, après avis du Comité Technique réuni le 26 Mai 2015 :

- De bien vouloir autoriser le Président à résilier les conventions à compter du 5 juillet 2015 et tout autre document utile à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,**
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

